

MESSAGES AUX CLIENTS :

• **Message pour le site Internet**

[Campings non dotés d'ERP \(établissements recevant du public\) visés par le décret \(salles de spectacle ou multi activités, salles de restaurant, bar, etc.\) ni de piscine :](#)

Notre établissement est heureux de vous accueillir cet été.

L'accès au camping et à votre hébergement ou emplacement n'est pas soumis à la présentation d'un pass sanitaire.

Néanmoins, et afin que vos vacances se passent dans les meilleures conditions, nous vous rappelons que lors de vos sorties et visites à l'extérieur de notre camping, les accès aux musées, spectacles, lieux d'animation, cinéma, etc., dès le 21 juillet ainsi que les bars et restaurants à compter du 1^{er} août nécessiteront la présentation d'un pass sanitaire par toutes les personnes majeures.

Si vous résidez hors de France :

Pour les personnes non vaccinées (schéma complet de vaccination), il faut présenter le résultat négatif d'un test PCR ou d'un test antigénique (TAG) réalisé moins de 72 heures avant le départ. Pour le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal, Chypre, les Pays-Bas et la Grèce un test est exigé au départ de moins de 24 h pour les personnes non vaccinées.

Pour que tous ensemble nous réussissions ces vacances d'été, soyez vigilants et continuez à respecter les gestes barrières.

N'hésitez pas en cas de question à vous rapprocher de nous.

[Pour les campings dotés d'ERP \(établissements recevant du public\) visés par le décret \(salles de spectacle ou multi activités, salles de restaurant, bar, etc.\) et de piscine :](#)

Notre établissement est heureux de vous accueillir cet été.

Afin de vous permettre de profiter en toute liberté de votre séjour, et suite aux récentes annonces gouvernementales, vous devrez présenter une seule fois, à votre arrivée, votre pass sanitaire (personnes de 18 ans et plus uniquement).

Il peut se présenter sous format numérique ou papier.

Ce pass valide vous permettra de profiter de l'ensemble des activités et lieux de détente et de loisir de notre établissement pendant toute la durée de vos vacances.

Si vous résidez hors de France :

Pour les personnes non vaccinées (schéma complet de vaccination), il faut présenter le résultat négatif d'un test PCR ou d'un test antigénique (TAG) réalisé moins de 72 heures avant le départ.

Pour le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal, Chypre, les Pays-Bas et la Grèce un test est exigé au départ de moins de 24 h pour les personnes non vaccinées.

Pour que tous ensemble nous réussissions ces vacances d'été, soyez vigilants et continuez à respecter les gestes barrières.

N'hésitez pas en cas de question à vous rapprocher de nous.

• Information personnalisée à destination des clients

Campings non dotés d'ERP (établissement recevant du public) visés par le décret (salles de spectacle ou multi activités, salles de restaurant, bar, etc.) ni de piscine :

Vous allez passer des vacances dans notre établissement. Nous sommes heureux de vous accueillir.

L'accès au camping et à votre hébergement ou emplacement n'est pas soumis à la présentation d'un pass sanitaire. Vous pourrez ainsi librement accéder à notre établissement sans contrainte sanitaire particulière.

Néanmoins afin que vos vacances se passent dans les meilleures conditions, nous vous rappelons les dernières mesures gouvernementales en matière sanitaire.

Lors de vos sorties et visites à l'extérieur de notre camping, les accès aux musées, spectacles, lieux d'animation, cinéma, etc., dès le 21 juillet ainsi que les bars et restaurants à compter du 1^{er} août nécessiteront la présentation d'un pass sanitaire par toutes les personnes majeures.

Le pass sanitaire se présente sous forme numérique ou papier ; il s'agit d'une preuve soit :

1. de schéma vaccinal complet :
 - 1 semaine après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ;
 - 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
2. de test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h
3. ou de test RT-PCR positif attestant du rétablissement du Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Si vous résidez hors de France :

Pour les personnes non vaccinées (schéma complet de vaccination), il faut présenter le résultat négatif d'un test PCR ou d'un test antigénique (TAG) réalisé moins de 72 heures avant le départ. Pour le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal, Chypre, les Pays-Bas et la Grèce un test est exigé au départ de moins de 24 h pour les personnes non vaccinées.

N'hésitez pas en cas de question à vous rapprocher de nous.

[Campings dotés d'ERP \(établissements recevant du public\) visés par le décret \(salles de spectacle ou multi activités, salles de restaurant, bar, etc.\) et de piscine :](#)

Notre établissement est heureux de vous accueillir cet été.

Afin de vous permettre de profiter en toute liberté de votre séjour, et suite aux récentes annonces gouvernementales, vous devrez présenter une seule fois, à votre arrivée, votre pass sanitaire.

Il peut se présenter sous format numérique ou papier.

Ce pass valide vous permettra de profiter de l'ensemble des activités et lieux de détente et de loisir de notre établissement pendant toute la durée de vos vacances.

Le pass sanitaire se présente sous forme numérique ou papier ; il s'agit d'une preuve soit :

- de schéma vaccinal complet :
 - 1 semaine après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ;
 - 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
- de test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h
- ou de test RT-PCR positif attestant du rétablissement du Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Si vous résidez hors de France :

Pour les personnes non vaccinées (schéma complet de vaccination), il faut présenter le résultat négatif d'un test PCR ou d'un test antigénique (TAG) réalisé moins de 72 heures avant le départ. Pour le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal, Chypre, les Pays-Bas et la Grèce un test est exigé au départ de moins de 24 h pour les personnes non vaccinées.

Afin de nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions et vous éviter l'attente à l'accueil, nous vous remercions de bien vouloir compléter les renseignements dans le tableau ci-joint.

N'hésitez pas en cas de question à vous rapprocher de nous.